



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-03-011

Reconduction de la subvention attribuée aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique neufs pour l'année 2023

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> :	07 mars 2023	<u>Séance du 14 mars 2023</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> :	17 mars 2023	
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	25	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Stéphanie CASTRIGNANO À Patrick DUVAL, Fabrice BAUDOIN À Sandrine IGNERSKI, Philippe REYNERO À Marie-Paule FOURMENT, Thomas DEVALQUENAIRE À Éric DEVALQUENAIRE,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

La Ville de Morières-lès-Avignon s'inscrit depuis plusieurs années dans une dynamique de préservation de l'environnement et de maîtrise de l'énergie.

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'octroi d'une subvention pour l'acquisition de vélos électriques depuis 2014. Il est proposé de reconduire cette aide pour l'année 2023.

Les modalités restent inchangées, à savoir :

- 100€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf et conforme aux normes en vigueur
- limitée à 2 véhicules par foyer
- réservée aux résidents majeurs de la commune
- engagement du bénéficiaire de la subvention à ne pas revendre le vélo avant une période de 1 année à compter de la date d'achat

Un dossier complet devra être déposé en mairie et devra comporter les éléments suivants :

- Un justificatif de domicile récent
- La photocopie d'une pièce d'identité justifiant l'âge du demandeur
- Le certificat d'homologation ou de conformité aux normes en vigueur du vélo à assistance électrique
- La facture acquittée de moins de 6 mois au moment du dépôt de la demande en mairie
- Une attestation sur l'honneur à la non-revente du véhicule pendant une durée de 1 année
- Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur

Le nombre de subvention attribuée est limité pour l'exercice budgétaire 2023 à une enveloppe de 3000€ (soit 30 vélos à assistance électrique subventionnables dans l'année).

Cette aide pourra être cumulée avec les subventions accordées par le Grand Avignon.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **DÉTERMINE** une enveloppe budgétaire de 3000€ pour subventionner l'achat de vélos à assistance électrique neufs pour l'année 2023
- **PRÉCISE** que le montant de ladite subvention s'élèvera à 100€ par vélo, et qu'une délibération nominative sera prise pour chaque attribution
- **PRÉCISE** que les dépenses seront imputées au budget à la nature 20421
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 16/03/2023
Le Maire,

Grégoire SOUQUE